



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 15 novembre 2024, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Présents : ALASSET Mathieu - ALIBERT Florent - AMARGIER Stéphane – BARON Alain - CASTAN Thierry - HENRI Rosane - MOUYON Bruno - THÉRON Fabrice.

Absents excusés:

DANIAU Jean - Louis.

LAC Cédric avec procuration à AMARGIER Stéphane.

LAURENT Mélissa avec procuration à ALASSET Mathieu.

LECABEC Véronique avec procuration à MOUYON Bruno.

RAOUL Jérôme avec procuration à HENRI Rosane.

TESTÉ Sylvie avec procuration à THÉRON Fabrice.

Secrétaire de séance : AMARGIER Stéphane.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19-09-2024
2. Terres du Lauragais – voirie : Fonds de concours dégât d'orage mur place St Germaine
3. Terres du Lauragais : Pool routier
4. Investissement 2024 : Système de chauffage mairie
5. Investissement 2024 : Divers
6. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00.

Quorum atteint : 08/15

1-Validation du PV du conseil municipal du 19/09/2024 : 13 voix pour dont 5 avec procuration

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19/09/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Terres du Lauragais – voirie : Fonds de concours dégât d'orage mur place St-Germaine : délibération 47-08-2024 : 13 voix pour dont 5 avec procuration

Suite aux intempéries survenues le 14 août 2024 sur la Commune de Montgaillard-Lauragais, Mur de soutènement Sainte-Germaine, le montant des travaux de réparation de la voirie s'élève à 16 324 € HT (Estimation des travaux hors révision).

Il a été délibéré, lors du dernier Conseil Communautaire, le principe d'une contribution financière des communes concernées par voie de fonds de concours comme prévu par l'article L. 5214-16 V du CGCT.

Monsieur le Maire précise que le montant maximum du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Ainsi, la participation financière concernant la Commune de Montgaillard Lauragais pourra être résumé comme suit :

COMMUNE	MONTANT TRAVAUX HT HORS REVISION	TAUX DE SUBVENTION DU CD 31	MONTANT SUBVENTION	MONTANT RESTANT A CHARGE	MONTANT A FINANCER PAR LA COMMUNE
Montgaillard	16 324 €	51.25%	8 366.05 €	7 957.95 €	3 978.98 €

Monsieur le Maire précise que cette dépense sera imputée sur l'article 615231.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation de la Commune par voie de fonds de concours afin de financer les dépenses d'entretien de voirie suite aux intempéries.

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à AMARGIER Stéphane, LAURENT Mélissa à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno, RAOUL Jérôme à HENRI Rosane, TESTÉ Sylvie à THÉRON Fabrice.

3- Terres du Lauragais – voirie : Pool Routier 2022-2025 :

Monsieur le Maire présente le POOL ROUTIER 2022-2025 et son fonctionnement.

Il précise que le Conseil départemental de la Haute-Garonne n'est pas certain de poursuivre le financement des POOL ROUTIER.

Il rappelle que le curage des fossés n'entre pas dans le cadre du POOL ROUTIER et qu'un recensement des fossés sera fait afin de prévoir potentiellement un budget en 2025.

Concernant le POOL ROUTIER 2022-2025, à ce jour, les points prioritaires sont :

- Le chemin des 3 Ponts : coût des travaux estimés à 10 829 € HT
- Le chemin En Charles, : coût des travaux estimés à 13615 € HT
- Le chemin d'Enbarrat : coût des travaux estimés à 15 748 € HT
- Le chemin d'Enpéricou : coût des travaux estimés à 14 020 € HT
- Et le chemin d'Enportony : coût des travaux estimés à 4 718 €

Les priorités pourront évoluer et être révisées en fonction du temps et des intempéries sur la période hivernale. Les travaux seront engagés d'ici l'été 2025.

4- Investissement 2024 : système de chauffage mairie : délibération 48-08-2024 : 13 voix pour dont 5 avec procuration

Monsieur le Maire rappelle que le système de chauffage au fioul de la mairie n'est plus fonctionnel et que la réparation est impossible malgré plusieurs démarches. Son remplacement est donc nécessaire.

Ce point à l'étude depuis 2 ans a été précédemment ajourné dans l'attente de devis supplémentaires.

En effet, il s'agit de prévoir une pompe à chaleur qui puisse se brancher sur le réseau de chauffage actuel de la mairie.

Monsieur BARON Alain présente les différents devis susceptibles d'être retenus.

Après études et discussions, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de retenir le devis de la Société PBD 09 d'un montant de **20 564.81 € HT**, soit 24 677.77 € TTC.

La somme nécessaire à cette réfection est prévue au Budget Primitif 2024 au 2158.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'installation d'une pompe à chaleur à la mairie,
- de valider le devis de la Société SAS PBD 09 d'un montant de **20 564.81 € HT**, soit 24 677.77 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de la Région et de l'Etat.

Voix pour	12	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à AMARGIER Stéphane, LAURENT Mélissa à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno, RAOUL Jérôme à HENRI Rosane, TESTÉ Sylvie à THÉRON Fabrice.

5- Investissement 2024 : divers : délibération 49-08-2024 et délibération 50-08-2024 : 13 voix pour dont 5 avec procuration

- Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des vérifications électriques réglementaires des bâtiments communaux, des travaux de mise en conformité s'imposent. Le montant de ces travaux sera imputé en investissement au 2135 du BP 2024.

Messieurs BARON Alain et ALIBERT Florent en charge du dossier présentent les différents travaux à réaliser et proposent de recourir à l'entreprise M. ELEC. de **2 437.58 € HT** soit 2 925.10 € TTC.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les travaux de mise en conformité électrique,
- de valider le devis de M.ELEC d'un montant de **2 437.58 € HT** soit 2 925.10 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de la Région et de l'Etat.

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à AMARGIER Stéphane, LAURENT Mélissa à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno, RAOUL Jérôme à HENRI Rosane, TESTÉ Sylvie à THÉRON Fabrice.

- Monsieur le Maire rappelle que la poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage de l'école (LED) avait été prévue au BP 2024. Il propose de reporter les travaux en 2025.

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à AMARGIER Stéphane, LAURENT Mélissa à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno, RAOUL Jérôme à HENRI Rosane, TESTÉ Sylvie à THÉRON Fabrice.

- Monsieur le Maire fait le point sur les divers travaux réalisés à la salle des associations et propose dans le cadre de cette rénovation d'aménager la salle par l'installation de mobilier de cuisine.

Après différentes études, il propose de retenir le devis de la société CASTORAMA d'un montant de **2094.17 € HT** soit 2 513 € TTC.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les travaux d'aménagement de la salle des associations,
- de valider le devis de la société CASTORAMA d'un montant de **2094.17 € HT** soit 2 513 € TTC,
- de prévoir le montant des travaux au BP 2025 dans la section investissement au 2184,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de la Région et de l'Etat.

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à AMARGIER Stéphane, LAURENT Mélissa à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno, RAOUL Jérôme à HENRI Rosane, TESTÉ Sylvie à THÉRON Fabrice.

- Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande de l'ALAE, un montant pour du mobilier avait été budgétisé au BP 2024. Le choix de ce mobilier s'est positionné sur des banquettes. Monsieur le Maire présente le devis de la société MANUTAN.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de mobilier pour l'ALAE,
- de valider le devis de la MANUTAN d'un montant de 682.14 HT 818.57 € TTC

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à AMARGIER Stéphane, LAURENT Mélissa à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno, RAOUL Jérôme à HENRI Rosane, TESTÉ Sylvie à THÉRON Fabrice.

- Après discussion, divers investissements pourront être envisagés en 2025 afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

6 - Questions diverses :

- Noël des agents : des bons d'achat à la Taverne et à la Conserverie du Lauragais sont proposés et retenus pour une valeur de 80 € par agent.
- Détermination de la date des vœux du maire au 23 janvier 2025 et choix de la photo de la carte de vœux.
- Sécurité routière : rédaction d'un courrier et de flyers concernant les stationnements gênants.
- Effectif école 2025-2026 : inquiétude de l'équipe enseignante au regard de la baisse des effectifs.
- Dernières informations sur l'état d'avancement des travaux de sécurisation du Mur Sainte-Germaine.
- Adressage : il sera réalisé fin 2025.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire, Bruno MOUYON.



Le secrétaire de séance, AMARGIER Stéphane.

A blue ink signature of Stéphane Amargier, written in a cursive style.